

Cap vers l'Antarctique ?

Soyez prêts et aidez à protéger l'environnement antarctique

www.iaato.org/yachts

Renseignez-vous sur les exigences juridiques

Se rendre en Antarctique est une expérience unique. C'est un continent fascinant par sa beauté sauvage et grandiose, sa nature intacte et son isolement, mais qui peut aussi se montrer inhospitalier, terriblement rude et dangereux de par son climat extrême.

Chaque année, des centaines de visiteurs se rendent en Antarctique à bord de bateaux à voile ou à moteur. Cette aventure extraordinaire entraîne des responsabilités : une préparation rigoureuse est nécessaire pour voyager légalement et en toute sécurité en Antarctique. Chacun doit s'engager à protéger le fragile environnement antarctique pour la science et les futurs visiteurs. Rejoignez la communauté antarctique et aidez à maintenir la tradition.



Sécurité et environnement : Soyez un visiteur responsable

Tout bateau se rendant en Antarctique doit obtenir une autorisation délivrée par le pays d'origine de son capitaine ou de son pavillon.

Bien que l'Antarctique n'appartienne à personne, il s'agit d'une zone gérée par le Traité de l'Antarctique et tous les visiteurs doivent respecter les règlements émis par ce dernier lors de leur séjour. Les pré-requis peuvent varier selon les signataires du traité, aussi est-il préférable de contacter l'autorité concernée afin de déterminer quels documents sont requis. Vous trouverez ci-dessous une liste partielle des gouvernements signataires du Traité Antarctique dont les sites internet fournissent les informations nécessaires aux démarches visant à l'obtention des autorisations, évaluations d'impact sur l'environnement et autres documents demandés. Attention, les formalités sont différentes d'un pays à l'autre.

N'hésitez pas à contacter iaato@iaato.org si les autorités d'un gouvernement que vous cherchez à contacter ne figurent pas dans cette liste.



Préparation :

- Tout bateau se rendant en Antarctique doit obtenir une autorisation délivrée par le pays d'origine de son capitaine ou de son pavillon. Toute activité programmée telle que vol d'appareils radio commandés (drones), alpinisme, kayak, camping, etc. doit également être autorisée et figurer sur le permis. Les démarches pour obtenir les autorisations aident à une bonne préparation et vous vous exposez à de fortes amendes en vous rendant en Antarctique sans autorisation.

Si vous partez d'Argentine ou du Chili pour vous rendre en Antarctique, le permis de sortie ou "zarpe" ne constitue pas une autorisation légale de visiter l'Antarctique. Il doit être complété d'une autorisation adéquate. Contactez iaato@iaato.org si vous avez besoin d'aide pour contacter votre autorité nationale.

- Vous et votre bateau devez être prêts à affronter des conditions météo extrêmes : chavirage, tempêtes, froid, glaces dérivantes et mouillages difficiles. Le mauvais temps et les coups de vent brusques surviennent sans prévenir. Vous devez être capable de réparer en cas d'échouage à pleine vitesse sur un obstacle non répertorié, de panne moteur, perte d'hélice, barre, safran, gréement, mât, ancre, etc. sans aide extérieure.
- Vous devez être complètement autonome : Ne comptez sur aucune aide, secours, carburant ou autre ravitaillement. Ayez des pièces de rechange, des outils et les connaissances pour pouvoir réparer vous-mêmes. Les stations de recherche scientifique et leurs bateaux ne doivent être contactés qu'en cas d'urgence menaçant des vies humaines.
- Sécurité. Pensez que le temps peut changer en quelques minutes en Antarctique et que des glaces dérivantes peuvent envahir votre mouillage. Faites des quarts de surveillance au mouillage et prévoyez quelques provisions et des vêtements chauds pour vos débarquements au cas où vous ne pourriez pas retourner au bateau. Ne prenez rien dans les bases ou les refuges de secours sauf en cas d'extrême nécessité. De nombreux glaciers sont truffés de crevasses, ne les traversez pas sans les connaissances et l'équipement nécessaires. Les icebergs et les falaises de glace peuvent s'écrouler à tout instant, submergeant votre bateau ou zodiac. Gardez une distance de sécurité.



Aidez à protéger l'Environnement :

- Ne laissez aucune trace de votre visite – prévoyez la gestion de vos déchets. L'Antarctique est l'un des environnements les plus purs de la planète, faites en sorte qu'il le reste. Les déchets ne sont pas qu'une pollution visuelle, ils peuvent aussi endommager l'environnement, étrangler ou empoisonner les animaux, et des restes de nourriture – en particulier la volaille – peuvent être des vecteurs de maladies. Prévoyez des moyens de stockage pour remporter TOUS vos déchets d'Antarctique. Utilisez des fûts fermant hermétiquement et des sacs étanches pour remporter vos déchets biodégradables (environ 8 litres / personne / semaine), ainsi que boîtes de conserve, bouteilles, poubelles domestiques, huiles usées, liquide de refroidissement et eaux sales des fonds. Utilisez votre cuve à eaux noires, surtout au mouillage ; si vous n'en avez pas, gardez le papier toilette à bord. Rien ne se décompose dans l'eau froide – pas même le papier toilette.

Pensez toujours à l'adage « Apporté, remporté » Au Sud du 60°S – la limite de la zone du Traité Antarctique – ne jetez rien par dessus bord et ne laissez pas vos pompes de cales ou autres en mode « auto ». Au retour, les déchets biodégradables peuvent être jetés par dessus bord au Nord du 60°S.

- N'introduisez pas d'espèces non-indigènes. L'introduction de toute espèce est une menace importante pour l'environnement Antarctique et peut éradiquer des espèces endémiques, plantes, animaux et invertébrés. Assurez-vous que votre équipement – vêtements et matériel – est neuf ou soigneusement nettoyé avant votre départ. Videz et nettoyez vos poches, revers, Velcro®, sacs à dos et sacs photo pour enlever toute graine. Utilisez un désinfectant (Virkon® S) pour vos chaussures, bottes ou trépieds. Laissez vos animaux et vos plantes à des amis, il est illégal de les emporter en Antarctique. Pour plus d'informations, voir : <http://iaato.org/dont-pack-a-pest>.



- Zones protégées. Certaines zones d'Antarctique bénéficient d'un statut spécial pour des raisons écologiques ou scientifiques. Les zones antarctiques spécialement protégées (ASPAs) sont des zones INTERDITES aux visiteurs. Les zones antarctiques spécialement gérées (ASMA) sont des zones où certaines activités peuvent être menées – science, visites, etc. – mais à condition de suivre des directives spéciales. De plus, des lignes de conduite pour les visiteurs ont été établies pour certains sites qui présentent un intérêt particulier. Ces indications permettent de profiter au maximum de ces sites avec un impact minimum.

Il est très important de savoir où sont les ASPA, ASMA et de respecter les lignes de conduite.

Vous trouverez toutes les informations sur les ASPA et les ASMA sur : www.ats.aq/e/ep_protected.htm et les informations et lignes de conduites pour les visiteurs sur : www.ats.aq/e/ats_other_tourism.htm.



Figure 1

- **Protégez la faune.** La faune antarctique est exceptionnelle et ne craint pas l'être humain, ce qui la rend d'autant plus vulnérable aux dérangements. Aucun animal ne doit être touché, nourri ou dérangé. Pour une observation optimale des animaux sans modifier leur comportement, ne dépassez pas les distances d'approche réglementaires (voir figure 1). Laissez toujours la priorité à la faune, à terre ou en mer, déplacez-vous lentement à proximité des oiseaux ou des mammifères pour éviter de les effrayer. Ne laissez pas dériver votre bateau sur les baleines ou les phoques. Les oiseaux et les mammifères sont particulièrement vulnérables pendant la période de reproduction ou la mue. Les armes, les explosifs, la chasse et la pêche sont tous interdits ainsi que la collecte d'os, oeufs, plumes ou fossiles.

Vous trouverez plus de conseils pour une observation optimale de la faune sans la déranger sur : <https://iaato.org/visitor-guidelines>

- **Protégez la végétation.** Malgré son environnement inhospitalier, l'Antarctique abrite une végétation unique qui doit lutter pour survivre. Ces plantes, mousses et lichens sont extrêmement fragiles : ne marchez pas dessus et ne les ramassez pas.
- **Protégez l'environnement.** La beauté grandiose de l'Antarctique donne une sensation de puissance et d'indestructibilité. Pourtant, de simples petites actions additionnées par une série de visiteurs peuvent entraîner un impact important. Ne déplacez pas les roches, pierres ou fossiles. Il est interdit de brûler les déchets et de faire des feux en plein air car ils peuvent laisser des traces sur l'environnement et endommager des monuments historiques. Ne percez pas les roches pour vous amarrer ou faire de l'escalade.



La Science et le Patrimoine antarctique

- **Respectez le Patrimoine antarctique.** L'histoire humaine de l'Antarctique se compose de récits fascinants d'exploration et de courage au sein d'un environnement extrême. Témoin muet de ces aventures extraordinaires, il reste aujourd'hui un important patrimoine de bâtiments et d'objets divers. Pour le respect et le plaisir des futurs visiteurs, aucun site, monument, infrastructure, équipement ou outil historique ne doit être détérioré, détruit ou emporté.

Tout objet antérieur à 1957-58 est classé historique, vous trouverez une liste des sites et monuments historiques en Antarctique sur : http://www.ats.aq/e/ep_protected.htm.

- **Respectez la Science en Antarctique.** Les stations de recherche scientifique sont des lieux de travail fonctionnant souvent avec des ressources limitées. Demandez l'autorisation avant de visiter une station et suivez leurs instructions. Si vous trouvez des balises ou des équipements de terrain, merci de ne pas les toucher afin de ne pas gêner la recherche scientifique ou compromettre les résultats.
- **Respectez les autres visiteurs.** Dans la mesure du possible, coordonnez vos débarquements et vos activités avec les autres visiteurs afin que chacun puisse vivre une expérience unique. En Antarctique, la courtoisie est la meilleure des politiques.

Informations complémentaires

Vous trouverez des informations complémentaires et mises à jour sur :

- Toutes les informations générales sur les procédés de demande d'autorisation, lignes de conduite, liens vers les sites importants sur : www.iaato.org/yachts
- Information du Traité Antarctique pour les visiteurs : www.ats.aq/e/ats_other_tourism.htm
- Information du Traité Antarctique sur les zones protégées : www.ats.aq/e/ep_protected.htm
- 'Southern Ocean Cruising' de Sally et Jérôme Poncet, <http://www.era.gs/resources/soc/index.shtml>
- Un diaporama PowerPoint, destiné aux visiteurs se rendant en Antarctique, abordant la plupart de ces points est accessible sur : <http://iaato.org/visitors-slide-show>.

Parmi les membres de l'IAATO, vous trouverez : des voiliers spécialisés dans ces destinations, disponibles pour une location du bateau entier ou par personne ; des sociétés de conseil spécialisées, proposant une assistance aux embarcations privées qui souhaitent se rendre en Antarctique. Plus d'informations sur : www.iaato.org/yachts.

Lignes de Conduite et Checklist pour les Yachts :

Lors de la 35e Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique (Hobart 2012), les Etats membres ont adopté de nouvelles lignes de conduite et checklist à destination des yachts qui préparent un voyage en Antarctique. Ces nouveaux documents peuvent être téléchargés sur : www.iaato.org/yachts.